



# Créateurs de droits nouveaux

## ETRE ALTERNANT(E) A ENEDIS

### FO va à l'essentiel : votre rémunération/vos frais

FO a signé l'accord « Appren&Moi » relatif à l'alternance.  
Nous vous présentons les dispositions qui vous concernent dans une série de communiqués thématiques.  
Aujourd'hui, votre REMUNERATION et la PRISE DE CHARGE DE VOS FRAIS.



#### **Vous bénéficiez :**

- “ D'une rémunération supérieure à celle prévue par la loi
- “ De l'intéressement si vous avez une ancienneté supérieure à 3 mois l'année précédente
- “ Vos frais professionnels sont indemnisés aux mêmes conditions que vos collègues



#### **Vos frais de transport :**

- “ Remboursement à 100% de votre abonnement de transport pour vos trajets logement/lieu de travail
- “ ou prise en charge des indemnités kilométriques **vélo** (jusqu'à 200 €/an)
- “ Pas de remboursement si vous venez au travail en voiture

#### **La restauration de midi :**

- “ Vous avez accès aux restaurants de l'entreprise au tarif le plus bas
- “ S'il n'y en a pas, vous bénéficiez des mêmes dispositions que vos collègues

Pour en savoir plus,  
n'hésitez pas à contacter  
votre représentant local **FO**

#### **ZOOM SUR L'INTERESSEMENT**



Vous pouvez faire le choix de le recevoir tout de suite ou de le placer dans le plan d'épargne entreprise (PEE). Dans ce cas, la somme est abondée par l'entreprise. Vous récupérez votre épargne en fin de contrat.